



Programme conjoint

Ministère de la Ville,
de la Jeunesse et des Sports

—

Fédération française de badminton



MISE EN PLACE DE PROJETS D'ANIMATION AUTOUR DES CHAMPIONNATS D'EUROPE 2016 DE BADMINTON

CONTEXTE

L'État soutient l'organisation de grands événements sportifs internationaux (GESI) en France notamment parce qu'ils constituent des leviers de développement efficaces au service des territoires et de la population.

Ils doivent à ce titre être utilisés comme de véritables « outils », contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques plus larges au-delà la seule pratique sportive.

Parce qu'ils sont des moments de fête, de convivialité et de mieux-vivre ensemble, la responsabilité de l'État est d'impulser, de soutenir et de valoriser les initiatives menées par les acteurs locaux ou nationaux, institutionnels ou associatifs, aux fins de faire partager ces événements sportifs à toutes les Françaises et à tous les Français qui le souhaitent.

Les associations sportives et les collectivités territoriales –ainsi que leurs groupements–, en tant qu'acteurs du lien social et solidaire, sont les acteurs privilégiés pour porter des projets d'animation autour de ces événements.

OBJECTIF

Il s'agit de faire en sorte que les projets d'animation autour des championnats d'Europe de badminton 2016 s'inscrivent dans une démarche éducative, citoyenne et durable, associant le plus grand nombre autour des valeurs que sont le Plaisir, le Respect, l'Engagement, la Tolérance et la Solidarité (PRETS).

QUELLES SONT LES INITIATIVES CONCERNÉES ?

Les projets d'animations seront proposés sur des territoires périphériques ciblés à proximité du lieu de l'événement. Le programme « Tous prêts ! » Badminton concerne la région Pays de la Loire et les départements limitrophes : la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres, la Vienne, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan.

Ces projets devront être destinés aux publics prioritaires constitués par **les personnes résidant au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et notamment les jeunes.**

Les projets devront être conçus autour des thématiques suivantes :

- la promotion de l'éducation, de la citoyenneté et du sport pour tous ;
- la promotion des mixités (de genres, de générations, de territoires) ;
- la promotion de l'accessibilité du badminton auprès des publics qui en sont le plus éloignés ;
- la promotion du développement durable.

Les projets devront être portés par une association ou une collectivité locale, de préférence en partenariat avec d'autres acteurs locaux, relevant des organismes publics ou associatifs.

QUI PEUT RÉPONDRE ?

- les collectivités locales ;
- les clubs et associations sportives, agréés par le préfet du département de leur siège, en application des articles r.121-1 à r.121-6 du code du sport :
 - les associations affiliées à la FFBaD
 - les associations affinitaires ayant une convention signée avec la FFBaD (FCD, FFRS) ;
 - les associations scolaires et universitaires (USEP, UNSS, UGSEL, FFSU), à condition que les actions présentées ne s'inscrivent pas dans les horaires officiels d'enseignement ;
- les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives pré-citées ;
- les associations/maisons de quartier, les missions locales, les centres sociaux.
- un CROS ou CDOS en lien avec les instances de la FF badminton concernées.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- le projet doit s'inscrire dans le cadre des orientations ministérielles et fédérales, développées autour de l'éducation et de la citoyenneté ainsi que de l'accessibilité de toutes/tous aux pratiques sportives ;
- le projet doit s'inscrire dans le cadre des orientations ministérielles et fédérales, développées autour de la promotion des mixités (de genres, de générations, de territoires) ;
- le projet doit s'inscrire dans le cadre des continuités éducative et territoriale dans le cadre d'une communauté éducative élargie ;
- le projet devra être particulièrement innovant et d'envergure ; les moyens humains et matériels mobilisés devront être en adéquation avec les objectifs du projet et le public visé : mobilisation des jeunes bénévoles et des jeunes volontaires (Service Civique), partenariat recherché avec les acteurs locaux, matériel et aménagements prévus, relais média et presse locale... ;
- le programme proposé devra être intégralement pris en charge par les porteurs de projets (gratuité pour l'ensemble des participants, déplacement...).

CALENDRIER

- du 08 février 2016 au 22 mars 2016 : dépôt des projets auprès de la DRDJSCS des Pays de la Loire, chef de filât de l'opération, et la Ligue de badminton des Pays de la Loire, coordinatrice, qui vérifieront leur éligibilité et définiront ensemble les modalités de sélection des dossiers dans le cadre d'un comité de sélection.
- la DRDJSCS des Pays de la Loire veillera notamment à associer les services de l'État, le mouvement sportif et les collectivités territoriales concernés.

MODALITÉS DE SOUTIEN

Les projets retenus seront labellisés « Tous prêts ! » et auront vocation à :

- être valorisés sur le site national dédié « Tous prêts ! » et sur le site des championnats d'Europe <http://www.badminton2016.com/> et les réseaux sociaux de la FFBaD ;
- recevoir un kit de communication ;
- recevoir un kit d'animation si le projet le requiert ;
- bénéficier de places pour assister aux matches des championnats d'Europe de badminton en avril 2016. Ces places seront exclusivement destinées **à des personnes résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** ;
- recevoir un soutien financier si la structure est éligible aux financements CNDS et le projet le requiert.